

# FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Établissement du Pôle Nord-Est  
du 27 janvier 2017

**Vendredi 27 janvier, a eu lieu le comité d'établissement de l'ex Pôle Nord-Est de France 3, à Strasbourg. Voici tout d'abord la déclaration préalable de Force Ouvrière, par Bruno Demange, élu de Nancy, président de la commission économique du CE, et délégué syndical.**

## *CURIEUSE FAÇON DE DÉBUTER 2017*

*Alors que c'est encore le temps des vœux, cela semble mal engagé pour certaines catégories de personnels.*

*En premier lieu, nous pensons évidemment aux non permanents. Alors que les conditions pour pouvoir faire appel à eux sont de plus en plus compliquées, la dernière "tuile" est sans nul doute cette note indigne concernant leurs frais de missions.*

*Alors qu'il s'agit d'une catégorie de personnels aux revenus faibles et irréguliers, en alternance avec des indemnités Pôle Emploi, voilà qu'ils pourraient perdre un droit fondamental, consistant à être remboursés de leurs dépenses lorsqu'ils effectuent leurs collaborations.*

*Apprendre qu'ils ne recevront parfois qu'un seul "ticket restaurant" par jour, pour leurs repas, alors qu'ils se trouvent à une longue distance de chez eux et n'ont pas d'autre choix que les hôtels et les restaurants, c'est dramatique ! Ça les condamnerait alors à devoir choisir entre se contenter de sandwich, ou accepter d'être de leur poche...*

*De même pour les plafonds des frais d'hébergement sur justificatifs : supprimer les zones dérogatoires, et ne conserver que le premier plafond à 74 euros s'inscrit dans le même esprit. Réussir à se loger pour 74 euros petit déjeuner inclus dans certaines villes, en particulier lors de certaines manifestations relève ni plus ni moins que d'une utopie.*

*Au delà du fait que nous trouvons ce projet indigne, nous nous interrogeons quant au caractère discriminatoire par rapport aux permanents. Discriminatoire lorsqu'on constate des barèmes forfaitaires de découcher différents, ou alors ce fameux plafond unique à 74, alors qu'il peut être à 116 euros pour les CDI (plus exactement 153, avec les 2 repas qui vont avec).*

*Nous redemandons à la direction de sursoir à l'application de cette note, et d'engager au plus vite des négociations avec les organisations syndicales.*

*En second lieu, nous pensons à tous les personnels se trouvant en dessous des salaires moyens, identifiés grâce aux documents (et notamment aux courbes de tendance) que la direction a présenté l'an dernier aux représentants du personnel, avant les comités salaires. Nous avons constaté que ces salariés étaient nombreux ; ce n'était pas une découverte, mais*

*nous avons désormais une approche quantitative, et constatons à quel pourcentage ils sont par rapport aux salaires moyens.*

*Alors que, durant ce mois de janvier, les élus ont eu communication de la liste des bénéficiaires de revalorisations salariales, ce que nous redoutions se confirme : un grand nombre des personnels "prioritaires" ont été oubliés. C'était inévitable, au vu de la si petite enveloppe affectée en 2016 à ces mesures.*

*En conséquence, Force Ouvrière le dit dès à présent : il faudra que l'enveloppe 2017 soit suffisamment conséquente, pour permettre de régler ces situations. En sachant qu'il y aura aussi dans ce budget l'ensemble des promotions accordées suite à la réorganisation du réseau, il ne faudra pas que l'on nous annonce lors des prochaines NAO un "pourcentage de la RMPP" qui ne soit pas en rapport avec l'état d'urgence qui règne aujourd'hui dans l'entreprise à ce sujet. Les accords ont toujours laissé entendre que ces mesures concerneraient 20% des personnels, soit en moyenne une mesure tous les 5 ans pour tous. Nous en sommes très loin, et il faudra donc un "coup de turbo" pour rattraper ce retard : c'est la seule façon de pouvoir enfin régler ces disparités devenues beaucoup trop importantes.*

---

Ce premier CE de 2017 était aussi le premier de la période de transition, depuis la disparition du pôle Nord-Est. Il est désormais présidé par Yannick Letranchant (directeur du réseau France 3), assisté d'Olivier Godard (DRH de France 3) et d'Olivier Montels (directeur des antennes et des programmes régionaux de France 3). Présents également, les 3 directeurs régionaux des 3 zones issues du Pôle Nord-Est : Marie-Thérèse Montalto, Didier Cagny et Patrice Schumacher.

---

## **I/DÉSIGNATIONS SUITE À LA DÉMISSION DE LA SECRÉTAIRE DU CE**

Suite au départ de Laurence Carpentier de l'instance, appelée à d'autres fonctions à la direction régionale des Hauts de France, ses différents mandats ont été réaffectés lors de ce CE : présidence de la commission emploi formation, de la commission des activités sociales et culturelles, et représentation du CE au CCE.

Force Ouvrière a émis le souhait que les élus profitent de cette situation pour mettre en valeur une réalité bien présente dans cette instance : dans le Nord Est, les élus ont su bien travailler ensemble, quelle que soit leur étiquette syndicale. FO a quelques exemples significatifs en tête : par exemple de nombreux avis et motions votés à l'unanimité, comme celui sur la réforme du réseau France 3 le mois dernier (ce qui n'a pas été le cas dans d'autres instances). Pour les élus FO, il aurait donc été logique que ces mandats devenus vacants puissent être proposés à des candidats choisis parmi l'ensemble des familles syndicales qui composent ce CE. Ce souhait n'a pas été partagé par tous ; en conséquence, FO a souhaité garder son indépendance.

Les mandats ont tous été confiés à des élus du syndicat majoritaire.

## **II/ COMPTE RENDU DU CCE DES 14 ET 15 DÉCEMBRE 2016**

Les élus ont pris connaissance de l'essentiel de ce qui a été dit lors du dernier CCE, avec notamment la dernière étape de l'info consultation sur la réforme du réseau France 3.

**[Retrouvez ICI le compte rendu de FO "le CCE en bref" !](#)**

## **III/ POINT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU RÉSEAU**

Ont été présentées aux élus les premières ébauches des nouveaux organigrammes issus de cette nouvelle organisation. Établis tardivement, avec des problèmes survenus dans le fonctionnement des logiciels, ils présentent encore certaines imperfections. Ils ne mentionnaient notamment pas les postes vacants. Le CE a donc adopté le principe d'un examen approfondi de ces organigrammes corrigés lors d'une commission mixte "économie et structure" et "emploi formation".

Quelques questions ont été posées sur le thème du numérique : l'essentiel a été renvoyé au prochain CE, dont une partie importante sera consacrée à ce sujet, en présence de Frédérique-Marie Lamouret, directrice de la prospective numérique. Il a toutefois été confirmé que la mise en ligne des nouveaux sites "grandes régions" restait prévue au 1er février, dans toute la France.

## **IV / EXAMEN DE LA SITUATION COMPARÉE HOMMES / FEMMES EN 2015**

Les élus ont pris connaissance du compte rendu de la commission égalité hommes femmes, réunie le 18 janvier dernier à Reims.

**[Retrouvez ICI le compte rendu de la commission.](#)**

Pour l'essentiel, la commission a constaté des résultats en progrès sur les antennes du Nord-Est, même s'ils auraient pu être encore meilleurs. Elle s'est intéressée aux divers dispositifs d'accompagnement, tels Capital Filles. Elle a constaté aussi qu'il n'y avait plus d'obligation de mobilité lors de promotions, ce qui avait été un frein dans le passé pour de nombreuses femmes. La promotion sur place n'est pas forcément plus facile sans mobilité, mais elle est désormais possible.

Les temps partiels que l'on trouve dans le Nord-Est sont majoritairement des "temps choisis", mais la contrainte d'un renouvellement annuel rend leur maintien parfois compliqué. Il serait peut-être plus aisé de passer par le biais du "forfait jour réduit", plus pérenne sur le moyen terme (mais pour lequel le retour au temps complet pourrait se révéler plus difficile).

À signaler aussi : la renégociation prochaine de l'accord "égalité".

Les élus ont rendu un avis négatif à l'unanimité, mais note l'implication positive de la direction du pôle Nord-Est sur ce thème de l'égalité hommes femmes ces dernières années.

## **V / DÉROGATIONS SUR LES HORAIRES DES PERSONNELS DE LA FILIÈRE, POUR ASSURER LES CAMPAGNES OFFICIELLES DES PROCHAINES PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES**

Il s'agit de donner un "quitus" au projet de la filière production, pour pouvoir déroger au cadre légal sur le temps de travail, le temps des fabrications des modules de la campagne officielle. Ces nombreux modules seront fabriqués au 3ème étage des locaux du Franay, à Saint Cloud (dédié le reste du temps au Téléthon et à la Fête de la Musique).

L'activité concernera de nombreuses équipes légères et des monteurs (qui exerceront dans 8 salles de montage). Au total, la direction estime à 840 le nombre de produits différents qui seront fabriqués à cette occasion : clips longs ou courts, adaptés aux différentes chaînes publiques amenées à les diffuser. Il existera aussi des offres dématérialisées. Le tout pour 2 diffusions chaque jour...

Quelles seront les compensations ? Les heures supplémentaires seront payées, et les compensations prévues par les accords seront appliquées. Aucun salarié en "forfait jour" n'est prévu sur cette opération.

À l'issue des échanges, les élus ont adopté un avis à l'unanimité : ils ne s'opposent pas à cette dérogation, sous réserve qu'un bilan leur soit proposé à l'issue.

## **VI / LE PROJET DE RÉFORME DU RÉGIME DES FRAIS DES NON PERMANENTS**

Tout d'abord, la direction nous a bien confirmé que les frais impactés étaient ceux qui étaient accordés jusqu'à présent lorsque des CDD sont employés sur un site éloigné de leur domicile. Auparavant, tous les repas et découchers étaient pris en charges, de l'arrivée du salarié jusqu'à son départ de la station, et ce, quelle que soit son activité durant le déroulé du contrat.

Désormais, la direction souhaite dissocier la notion de présence du salarié, et les activités qu'il va être amenées à faire.

Pour comprendre, voici un exemple !

*Un salarié habitant Nantes vient travailler une semaine à Strasbourg. Jusqu'à aujourd'hui, il était pris en charge pour tous ses frais de repas et d'hébergement durant son contrat, (au tarif strasbourgeois). À compter de la mise en application le 1er février, il est prévu qu'il ne reçoive que l'indemnité de découcher (forfait à 35 euros ou indemnité sur justificatif plafonnée à 74 euros, même si le contrat est à Strasbourg, bénéficiant d'un plafond supérieur).*

*À cela viendrait alors s'ajouter éventuellement une prise en charge (totale ou partielle) du repas inclus chaque jour, durant le temps de travail :*

- un ticket restaurant, s'il reste dans les locaux de Strasbourg*
- une indemnité "repas résidence", s'il effectue un reportage à moins de 50 km de la station*
- ou 1 repas en frais de missions, s'il tourne à plus de 50 km de la station.*

*Et rien désormais pour le repas hors temps de travail (le soir...ou le midi si la tâche est prévue en 14/24).*

La direction nous explique qu'elle souhaite "aligner le régime des CDD sur celui des CDI".

FO conteste cette vision : car un salarié venant de Nantes n'est pas dans la même situation qu'un CDI strasbourgeois, vivant à Strasbourg. Le non permanent n'a pas la possibilité de choisir entre rentrer chez lui pour manger ou rester dans le quartier de la station, le temps du repas.

Les élus soulèvent que les CDD n'ont pas à devoir payer pour travailler.

FO demande que la direction suspende l'application, et engage des négociations. À cela, la direction nous répond que le sujet fait partie du domaine règlementaire, et qu'il n'est donc pas ouvert à la négociation.

Les élus déplorent les conséquences prévisibles. Du fait de cette note, nous risquons de nous priver de professionnels compétents qui ne viendront plus en régions. Qui assurera alors les remplacements nécessaires ? Cette hypothèse n'est pas qu'une crainte : certains CDD se sont déjà désistés pour cette semaine.

Les élus redoutent les conséquences sur les CDD eux mêmes, mais aussi dans les services, qui risquent de se trouver en tensions. Faut-il en passer par des expertises diligentées par les CHSCT, sur les impacts de cette mesure ? Auparavant, les 4 organisations syndicales représentatives ont adressé une saisine à la direction, pour être reçues dans les plus brefs délais. À l'issue du point, les élus ont adopté à l'unanimité une motion en ce sens.

**Suite de l'histoire : un rendez-vous est donc établi pour lundi 6 février à 14h30.**

## **VII/ QUESTIONS DIVERSES**

### 1) Y-a-t-il des consignes nationales pour règlementer l'accueil des stagiaires ?

La question fait suite à la diffusion d'une note récente sur l'antenne de Lorraine, annonçant la limitation à un seul stagiaire de 3ème en même temps sur le site, et en interdisant à nouveau que les stagiaires puissent accompagner une équipe de reportage. La direction a répondu qu'il s'agissait d'un sujet sur lequel chaque direction régionale était autonome dans la façon de le gérer. Nous reviendrons donc dessus lors de la prochaine réunion de délégués du personnel en Lorraine.

### 2) Reports possibles ou pas des congés 2017 sur la première semaine de 2018 ??

La direction a répondu par la négative. Malgré la situation exceptionnelle, liée au calendrier, aucun report ne sera accepté.

### 3) Pourquoi les postes de web info de Lille et de Grenoble ont été les seuls à être publiés ? De même pour le poste de délégué antenne du Grand Est ?

Il s'agit de cas particuliers. Il avait été bien dit lors des différentes instances qu'il n'y aurait pas d'appel à candidature, et que les personnes motivées pour tel ou tel poste pouvaient se manifester.

Or, un constat a été fait par les DR de ces deux sites qu'il n'y avait pas de candidat ad hoc...d'où ces consultations dans ces trois cas spécifiques.

# **Prochain CE**

## **le 3 mars 2017 à Strasbourg**



**Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Etablissement sont à votre écoute :Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken, Roya Moradpour (Strasbourg)**